

RGPD – Conservation des coordonnées des licenciés et représentants légaux des mineurs

- **Contexte:**
 - 1^{er} trimestre 2026 validation du process liée la suppression de l'ensemble des cartes d'identité des licenciés enregistrées sur FBI après 2 ans d'inactivité.
 - Réflexion engagée en COPIL RGPD du 18 mars 2026 sur la conservation des coordonnées (téléphone, email, adresse postale), ainsi que celles des représentants légaux des mineurs en cas d'inactivité.
- **Mesures à mettre en œuvre, sur recommandation de notre délégué à la protection des données (DPO)**
 - Conservation des données en base active pendant l'année en cours ;
 - Après 2 ans d'inactivité, archivage avec accès restreint (membre COPIL RGPD) afin de pouvoir répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires;
 - Limitation de la durée de conservation : mise en place d'une durée d'archivage glissante, alignée sur une durée correspondant au délai de prescription le plus long applicable aux infractions pour lesquelles la fédération est susceptible d'être sollicitée par l'autorité judiciaire.

4.5.1.1. Formation des agents sportifs

Procédure disciplinaire de la Commission des Agents Sportifs

- **48 procédures ouvertes concernant :**
 - 8 agents sportifs titulaires de la licence FFBB
 - 14 clubs CF/PN
 - 26 joueurs/euses
 - **Griefs :**
 - Honoraires non assis sur des sommes soumises à cotisations
 - Honoraires supérieurs à 10 % de la rémunération brute
 - Pour Exercice de la fonction d'entraîneur d'un agent sportif FFBB
 - **Constats :**
 - Certains agents sportifs déjà sanctionnés pour des griefs analogues
 - Méconnaissance des règles applicables, notamment sur :
 - L'assiette de calcul de la rémunération de l'agent sportif (intégration de sommes non-soumises à cotisations) ;
 - L'obligation de détenir la licence d'AS FFBB pour exercer sur le territoire français
 - « Scouting » non matérialisé
- Une information/rappel sera diffusée prochainement aux clubs de championnat de France

Proposition de modification réglementaire – CAS

- **Rappel art L.222-9 du Code du sport : « Nul ne peut obtenir ou détenir une licence d'agent sportif :**
 - 1° S'il exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, à titre bénévole ou rémunéré, des fonctions de direction ou d'entraînement sportif soit dans une association ou une société employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives, soit dans une fédération sportive ou un organe qu'elle a constitué, ou s'il a été amené à exercer l'une de ces fonctions dans l'année écoulée »
- **La CAS propose une modification réglementaire sur le cumul des fonctions agent/entraîneur**
 - En application de l'article 12 du Règlement des Agents Sportifs, ce point sera à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur

Sujets d'actualité – CAS

- **Examen d'agent sportif :**
 - 1ère épreuve :
 - 28 candidats inscrits pour la FFBB, 5 candidats reçus
 - 2ème épreuve :
 - 6 candidats inscrits (1 disposait d'une dispense de la 1ère épreuve), 4 candidats reçus

- **Des dossiers en cours :**
 - Délais de paiement des commissions des AS = Travail en cours avec les organes de contrôle de gestion
 - Convention type Agent/Clubs = Relance des travaux au sein de la CAS
 - Sensibilisation des jeunes joueurs et de leurs familles = Nécessité de développer les actions

4.5.1.2. Paris sportifs : poursuite de la mise en œuvre du plan d'action

Plan d'actions – paris sportifs

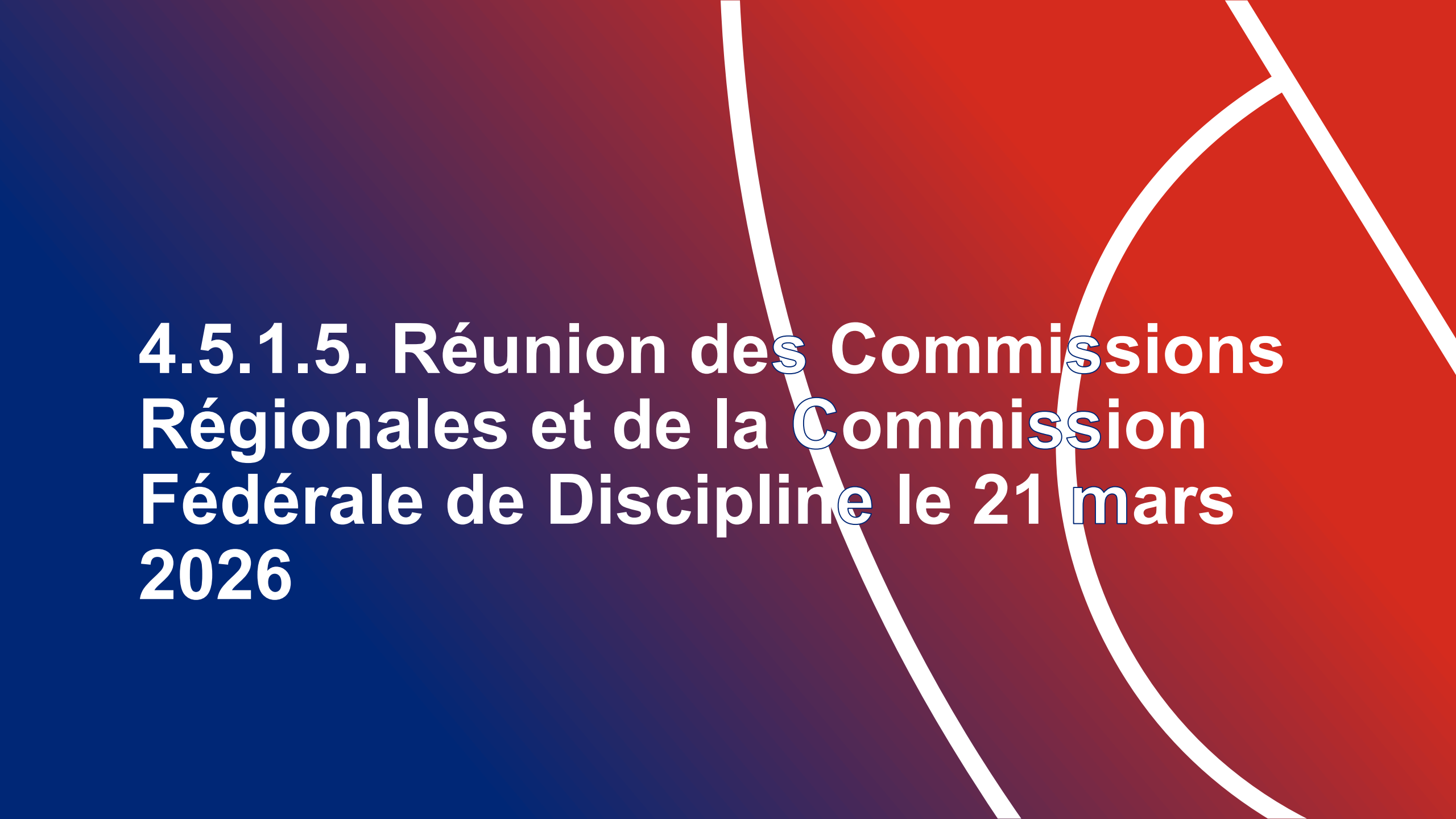
Poursuite des actions sur la saison 2025/2026 :

- Webinaire avec les **correspondants intégrités** des clubs Betclic Elite, Elite 2, NM1, LFB et LF2 le **30 mars 2026 – 40 personnes connectées**
 - Envoi à venir des supports
- Intervention lors de la formation des **agents sportifs** : **rappels liés à leur activité et nécessité d'alerter leurs clients** (risques de se faire approcher, communication d'informations privilégiées etc.)

4.5.1.4. Journées de formation des agents sportifs

Journées formation des Agents Sportifs

- **50 agents sportifs présents**
- **Des retours positifs sur cette journée où se côtoient des agents NBA et d'autres qui viennent de réussir leur examen**
- **Programme :**
 - Ministère des Finances / TRACFIN : Blanchiment de capitaux / Financement du terrorisme – Droits et devoirs des agents sportifs
 - Juristes FFBB/LNB sur les évolutions réglementaires et les paris sportifs
 - 3 ateliers avec les intervenants suivants :
 - Yacine AOUADI – Player développement, sur l'accompagnement du joueur
 - Paul LAFONT, sur le fonctionnement de la DNCG LNB
 - Kevin BEESLEY - Elite Patrimoine, sur la fiscalité du sportif



**4.5.1.5. Réunion des Commissions
Régionales et de la Commission
Fédérale de Discipline le 21 mars
2026**

Réunion des Commissions de Discipline

- Organisée le **21 mars 2026** à la FFBB (Service Affaires Juridiques et Règlementaires)
- **Présents** : Présidents & certains VP des 13 CRD métropolitaines + co-Présidents de la CFD
- **Thèmes abordés**
 - **Echelle des sanctions**
 - Recueil avis général après 6 mois d'application de l'échelle de sanction (élaborée en 2024/25)
 - Identification des difficultés rencontrées
 - Echange sur amendements
 - Proposition de poursuite du test en 2026/27 (avant transposition réglementaire en 2027/28)
 - **Procédure d'instruction**
 - Rappel réglementaire sur l'instruction (quand? Par qui?)
 - Echange sur les [bonnes] pratiques en matière d'instruction pour mise en commun
 - Présentation du projet **E-Procédure** : plateforme dématérialisée des procédures disciplinaires